ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

SITE DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE MONTRÉAL

Arrondissement de Ville-Marie

L'intérêt patrimonial du site de la cité administrative de Montréal, sise au sein du Vieux-Montréal, tient avant tout à ses **valeurs symbolique et sociale.** Lieu d'expression et d'affirmation des pouvoirs civique et judiciaire à Montréal, l'exercice du pouvoir a agi comme moteur de développement, alimenté par la volonté persistante de la société montréalaise, dès le tournant du 18e siècle, d'établir ses lieux de pouvoir au point géographique le plus élevé du Vieux-Montréal, en bordure de la rue Notre-Dame. Échelle monumentale, édifices de pierre aux styles prestigieux et parcours d'entrée cérémoniaux consolident la prestance et la position centrale de la cité dans la ville. N'y est pas étrangère aussi, sa qualité de seul emplacement du Vieux-Montréal d'où l'on peut voir l'élément emblématique majeur de Montréal, le mont Royal.

Les valeurs symbolique et sociale du site de la cité administrative reposent aussi sur sa dualité entre son caractère du quotidien – c'est un lieu de travail et de prestation de services, d'activités politiques, de manifestation citoyenne et d'usages populaires – et ses attributs de lieu protocolaire où l'on accueille, célèbre et commémore les grands événements, les personnages publics marquants et où s'expriment les valeurs auxquelles souscrit la collectivité montréalaise. Aussi, la grande fréquentation du site par les visiteurs de toutes provenances en fait un haut-lieu touristique de Montréal.

L'intérêt patrimonial du site de la cité administrative est aussi porté par sa **valeur historique**. Au fil de ses occupations successives religieuse, militaire, judiciaire et civique, le lieu s'organise dès les premiers développements planifiés de la ville. La rue

« Depuis des siècles, c'est ici que les visions s'affrontent, que les décisions se prennent, que les procès se débattent. Certes les temps ont changé. (…) Mais le paysage urbain a toujours ce poids de pierre qui affirme l'importance du politique et du judiciaire[1] ».

1 Gilles Lauzon, *Découvrez le Vieux-Montréal, Histoire - Architecture - Patrimoine, Circuit de visite à pied*, deuxième édition, 2001

Source : Bingmaps

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

SITE DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE MONTRÉAL

Arrondissement de Ville-Marie

Notre-Dame, au cœur de la haute ville, devient le lieu d'implantation des institutions qui dominent alors la basse ville centrée sur la rue Saint-Paul. Les vestiges des murailles et le plateau du champ de Mars, premier lieu d'exercices militaires, sont des témoins majeurs de la ville fortifiée du 18e siècle. De plus, le château Ramezay, qui a logé les gouverneurs du régime britannique jusqu'au premier tiers du 19e siècle, est le lieu des premières manifestations de la cité administrative.

Suite au démantèlement des fortifications, la mise en œuvre du Plan des commissaires entraîne le nivellement du coteau vers le ruisseau Saint-Martin pour former le plateau actuel du champ de Mars, qui devient le premier espace public montréalais conçu comme lieu d'agrément. Vers la seconde moitié du 19e siècle, les fonctions administratives se consolident autour du palais de justice de 1852 et du champ de Mars, et davantage au cours du 20e siècle dans les environs de la place Jacques-Cartier lors de la désaffectation du quartier historique au profit du nouveau centre des affaires.

La valeur historique du site de la cité administrative repose aussi sur son témoignage des tendances successives de l'aménagement paysager à Montréal, qui furent adaptées à la topographie du site. Ainsi, les volontés d'embellissement de la ville en vogue au 19e siècle suscitèrent l'aménagement de la place Vauquelin et des parterres de l'édifice Lucien-Saulnier et de l'hôtel de ville.

Au cœur du lieu, les quatre immeubles dédiés à la justice ont répondu au développement graduel des besoins judiciaires du district de Montréal depuis le régime du Canada-Uni jusqu'à aujourd'hui, relatant ainsi l'histoire de la justice au Canada et au Québec. Dans le même sens, l'ensemble formé des édifices administratifs municipaux, construits et occupés graduellement en réponse aux besoins grandissants de la ville-métropole, illustre les développements de l'administration municipale.

La **valeur paysagère** du site de la cité administrative est majeure. Son emplacement sur le point le plus élevé du coteau du Vieux-Montréal en fait un repère unique dans la ville, et perceptible depuis le fleuve et la montagne. Cet emplacement et la double façade des immeubles de son îlot principal lui attribuent le rôle de trait d'union entre la vieille ville et la ville contemporaine au nord. L'échelle imposante de ses composantes, l'implantation pavillonnaire de ses bâtiments et son réseau d'espaces publics au couvert végétal très présent, confèrent à la cité administrative une forme urbaine singulière qui contraste avec le cadre bâti serré et très minéral du Vieux-Montréal.

L'intérêt paysager du lieu repose aussi sur sa capacité de rappeler la topographie et les éléments du paysage ancien qui ont dicté l'organisation spatiale de ses composantes. La localisation, l'orientation des fortifications dans le champ de Mars et l'emplacement de la rue Saint-Antoine ont été déterminés par la dépression où se trouvait le ruisseau Saint-Martin.

La richesse des ambiances qu'offre le cœur de la cité administrative est à noter: les divers parvis permettent l'appréciation des façades patrimoniales et des parterres paysagers offrent des espaces de déambulation et de repos en retrait de l'agitation de la rue Notre-Dame. La place Vauquelin convie, entre deux édifices prestigieux, les visiteurs et les passants attirés notamment par l'animation de sa fontaine. Au champ de Mars, l'ampleur de l'espace ouvert donne à voir au piéton qui s'y avance tout en lui offrant une vue prisée sur les édifices du centre-ville. La place Marguerite-Bourgeoys met en lien visuel les trois palais de justice à partir de son centre ouvert à la contemplation.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

SITE DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE MONTRÉAL

Arrondissement de Ville-Marie

L'intérêt patrimonial du site de la cité administrative est aussi porté par ses **valeurs architecturale et artistique** qui reposent sur le caractère monumental et la grande qualité des bâtiments qui le composent, pour la plupart conçus par des architectes de renom, et sur la diversité des formes architecturales témoignant de différents programmes architecturaux civiques et judiciaires et d'influences stylistiques propres à plusieurs époques.

Ces valeurs reposent aussi sur les nombreuses œuvres d'art et statues significatives, et objets commémoratifs que l'on y a concentrés ainsi que sur l'approche esthétique contemporaine de mise en valeur des vestiges des fortifications dans le champ de Mars.

---

1. Château Ramezay
2. Édifice Lucien-Saulnier
3. Hôtel de ville
4. Annexe de l'édifice Lucien-Saulnier
5. Édifice de la cour municipale
6. Édifice Ernest-Cormier
7. Palais de justice
8. Édifice Chaussegros-De-Léry (section bureaux)

A. Champ de Mars

B. Place Vauquelin

C. Place Marguerite-Bourgeoys

D. Place De La Dauversière

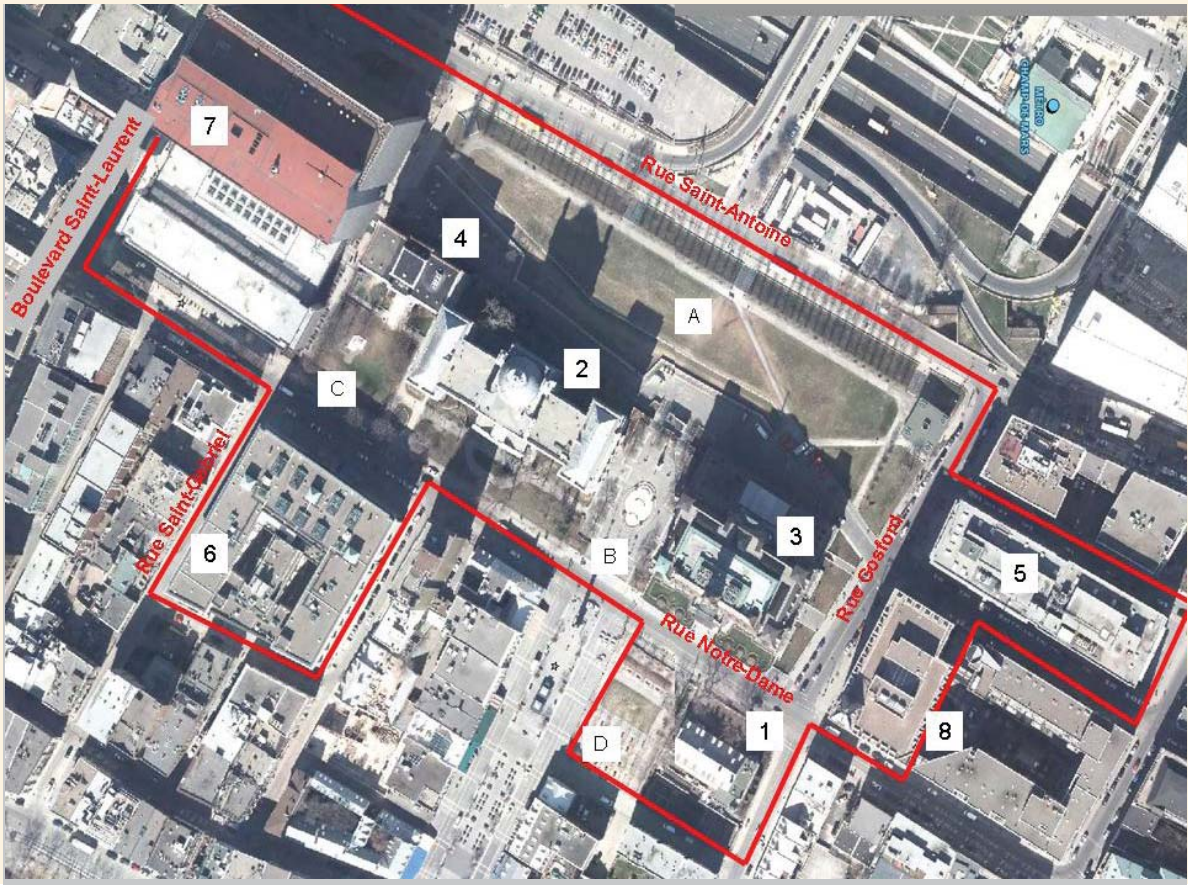

Plan délimitant le site de la cité administrative de Montréal.
Source: MapInfo, Orthophoto 2013. Annotations et périmètre: Ville de Montréal, janvier 2015.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE MONTRÉAL
Arrondissement de Ville-Marie

DÉSIGNATION PATRIMONIALE

Désignation au Plan d'urbanisme : Fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal

Statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel : Fait partie du site patrimonial déclaré de Montréal et comprend les biens désignés «immeuble patrimonial» suivants:
- le Château De Ramezay (1929);
- l'édifice Lucien-Saulnier (1976);
- l'édifice Ernest-Cormier (2014).

Désignation patrimoniale fédérale : Comprend les biens désignés «Lieu historique national du Canada»:
- du Château-De-Ramezay / Maison-des-Indes (1949);
- de l'Hôtel-de-Ville-de-Montréal (1984).

COMPREND LES SITES ARCHÉOLOGIQUES SUIVANTS :
(ainsi que leurs collections)

BjFj-002	Château Ramezay
BjFj-021	Fortifications bastionnées de Montréal, parc du Champ-de-Mars
BjFj-032	Place Marguerite-Bourgeoys
BjFj-095	École normale Jacques-Cartier, place De La Dauversière

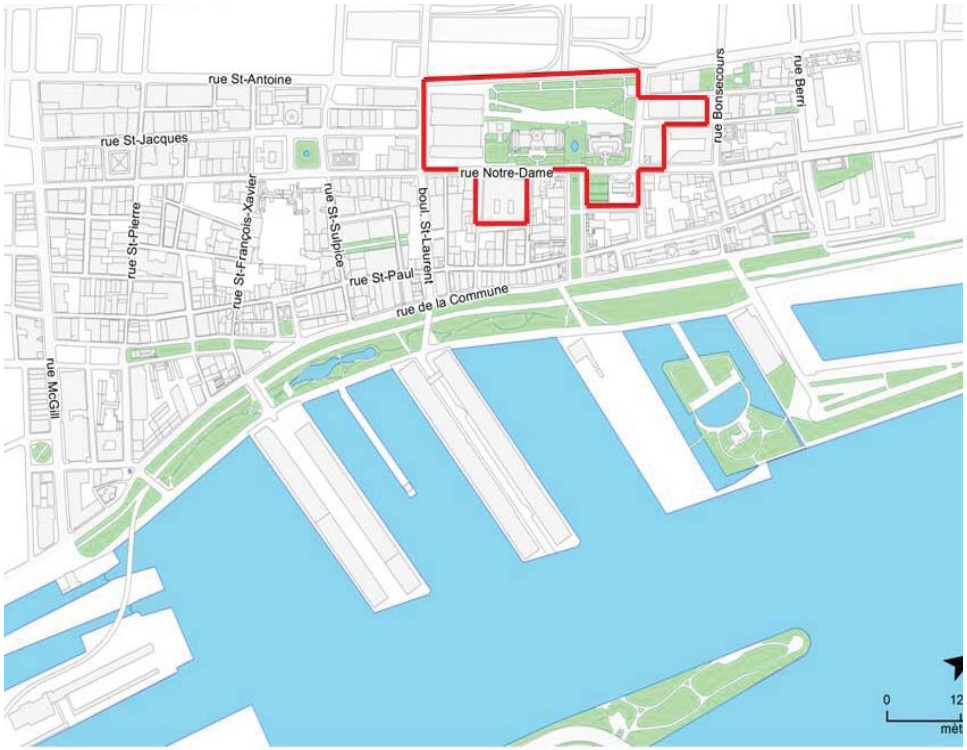

Localisation du site de la cité administrative de Montréal, au sein du Vieux-Montréal.
Source: Ville de Montréal, 2011, annotation du périmètre, 2015.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE MONTRÉAL
Arrondissement de Ville-Marie

MISE EN CONTEXTE

L'hôtel de ville et son environnement forment le principal secteur administratif de Montréal, avec les affaires municipales et judiciaires. L'expression « cité administrative » est utilisée régulièrement pour désigner ce secteur, qui contribue d'ailleurs fortement au profil d'ensemble du Vieux-Montréal en tant que Cité, dans le sens de centre ancien, et toujours dynamique, de la ville.

Dans un ouvrage sur le Vieux-Montréal publié au tournant des années 1990[1], la notion de « cité administrative » désignait alors tous les édifices à fonction administrative passée ou actuelle (hôtel de ville, tribunal, prison, marché, palais de justice, douane, caserne, cour municipale) situés sur le territoire du site patrimonial de Montréal – le Vieux-Montréal. Les bâtiments toujours présents parmi ceux-ci se situent pour la plupart dans la portion est du quartier historique, d'abord dans l'îlot délimité par les rues Notre-Dame, Gosford, Saint-Antoine et le boulevard Saint-Laurent et, ensuite, à proximité de cet îlot. Cet ensemble d'édifices constitue dans le présent document le site de la cité administrative de Montréal.

1 Michaud, Josette, *Les œuvres du temps, Le Vieux-Montréal*, Guérin éditeur ltée, 1991.

Plan *Survol de l'architecture de la cité administrative* (détail), Michaud, Josette, *Les œuvres du temps,*1991. Périmètre en rouge: Ville de Montréal, janvier 2015.

CHRONOLOGIE

Ville-Marie (1642-1685)

1672 Établissement du plan de Dollier de Casson et de Bénigne Basset; la rue Notre-Dame, première rue tracée, suit l'ancien chemin du coteau Saint-Louis vers l'est de la ville. Dans le secteur de la cité administrative, les rues Saint-Gabriel, Saint-Charles (actuel côté est de la place Jacques-Cartier), Saint-Jacques et Saint-Lambert (actuel boulevard Saint-Laurent) font parties de la trame viaire originelle du quartier.

1676 Cession par le sulpicien Gabriel Souart, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, des terrains comprenant aujourd'hui ceux du vieux palais, de la place Vauquelin, de l'hôtel de ville et du champ de Mars à son neveu jésuite Jean-Vincent Philippe, sieur de Hautmesnil.

Ville fortifiée construite et reconstruite (1685-1800)

1685-1689 Érection de la première enceinte défensive composée d'une palissade de pieux. En 1699, la palissade est prolongée vers l'est, son tracé traverse de part en part l'actuel champ de Mars jusqu'à l'actuelle rue Saint-Claude.

1692-1721 Construction par la Compagnie de Jésus d'une résidence, d'une chapelle particulière, d'une église et d'une cour intérieure en bordure nord de la rue Notre-Dame.

1717-1744 Reconstruction des fortifications en maçonnerie de pierre, menée sous la direction de l'ingénieur en chef Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry. Un mur bastionné sectionne le cœur de la cité administrative actuelle en diagonale, de la présente rue du Champ-de-Mars à la ruelle des Fortifications.

Vers 1740 Utilisation du terrain libre à l'arrière des bâtiments construits par les jésuites et à l'intérieur des fortifications (une partie de l'actuel champ de Mars) pour des rassemblements et des parades militaires.

1755-1757 Suite à l'incendie de l'ancienne résidence du gouverneur Claude De Ramezay, érigée en 1705 au sud de la rue Notre-Dame, construction par la Compagnie des Indes d'un nouvel hôtel au même endroit, l'actuel château Ramezay.

À compter de 1765 Utilisation de la résidence des Jésuites, possession du gouvernement impérial depuis 1763, pour l'administration de la justice, notamment comme prison, et ultérieurement à des fins militaires. L'ancien jardin jésuite faisant face au château Ramezay est dès lors utilisé et reconnu comme le jardin du gouvernement.

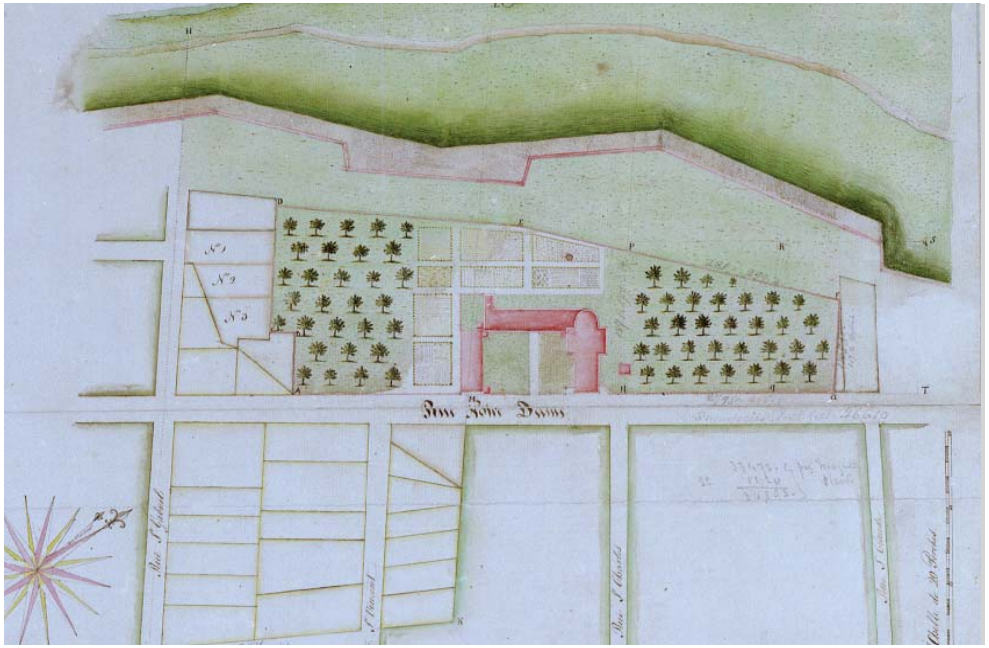

Plan de la propriété des Jésuites dans la ville de Montréal (à l'intérieur des fortifications), Louis Guy, 1788. Source: ANQQ, Division des cartes et des plans, index C2005-9. E-21, Jésuites no 70.

1773-1830 Location du château Ramezay par le gouvernement pour y loger le gouverneur lors de ses séjours à Montréal. Il acquiert la propriété en 1778. Le château est le siège du gouvernement militaire lors de l'occupation américaine de 1775-1776.

CHRONOLOGIE

1799-1801 Construction du premier palais de justice de Montréal (tribunal), sur un emplacement adjacent à l'ouest de l'ancienne résidence des jésuites.

Le centre bourgeois, nouvelle façade de la ville (1801-1850)

1804-1817 Démantèlement des fortifications et mise en œuvre du plan de réaménagement des espaces libérés – le plan des Commissaires – tracé par l'arpenteur Louis Charland.

1808 Aménagement d'un nouveau marché public au sud de la rue Notre-Dame, le marché Neuf, équipé de halles de bois, sur l'emplacement qui deviendra en 1847 la place Jacques-Cartier.

1808-1811 Construction d'une nouvelle prison sur le site de l'église des jésuites et de la première prison, toutes deux incendiées en 1803.

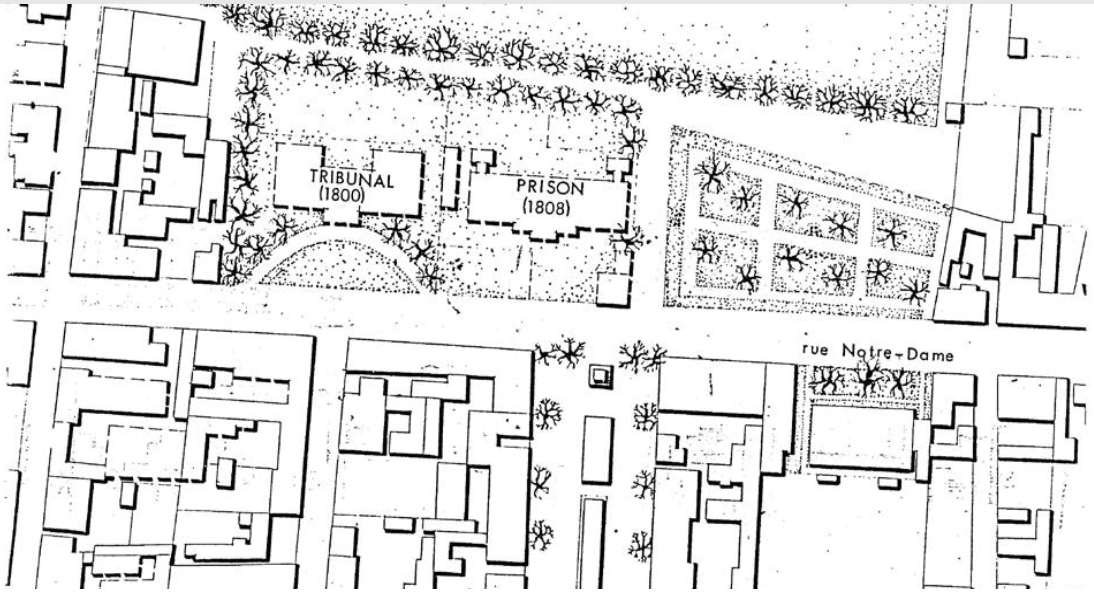

Le premier palais de justice et la prison érigée en 1808 tout juste après le début du démantèlement des fortifications. Source : Plan de localisation pour fortification des bâtiments (1800), SGPVM, DOCS1-#89175-V1.

1809 Érection d'un monument à la mémoire de l'amiral Horatio Nelson, dit colonne Nelson, en bordure de la rue Notre-Dame, à la hauteur du marché Neuf.

1812-1821 Agrandissement du champ de Mars original vers le ruisseau Saint-Martin : nivellement du coteau à une hauteur équivalant à environ la moitié de la dénivellation entre la rue Notre-Dame et le ruisseau (qui sera canalisé en 1825) pour former le plateau du champ de Mars. Il s'agit du premier espace public conçu comme un lieu d'agrément à être aménagé à Montréal. Durant plusieurs décennies, le champ de Mars servira de lieu de parades et d'exercices militaires, mais aussi de rassemblements, d'activités sportives, de festivités, de décorum et d'innovation.

1832 Entrée en vigueur de la Loi incorporant la Cité de Montréal; les membres d'un premier conseil municipal, élus en 1833, nomment Jacques Viger maire de Montréal. Sauf pour la période 1836 à 1840, la démocratie municipale remplace désormais l'administration des juges de paix.

1836 Ouverture de la rue Gosford à travers le jardin du gouvernement, facilitant ainsi l'accès aux rues du Champ-de-Mars et Saint-Louis.

1843 Établissement de Montréal comme capitale de la province du Canada (Canada-Uni).

1844 Incendie du premier palais de justice; les tribunaux s'installent temporairement dans la prison adjacente.

1844-1847 Construction d'un grand marché public à proximité du marché Neuf, le Marché Bonsecours, suite à la décision du conseil municipal de mettre le marché Sainte-Anne à la disposition du parlement du Canada-Uni.

1848-1849 Construction par le gouvernement du Canada-Uni d'une aile administrative du côté est du château Ramezay. Elle est démolie vers 1902, à l'exception d'une partie d'un étage à toit plat qui existe toujours.

CHRONOLOGIE

Le nouveau centre-ville victorien, commerce et culture (1851-1880)

1851-1857 Construction d'un second palais de justice, l'actuel édifice Lucien-Saulnier, sur le terrain occupé par l'ancien palais de justice et par la portion ouest de la prison qui a été démolie.

1852-1878 Installation et siège du conseil municipal dans des locaux aménagés à des fins d'hôtel de ville dans la partie sud-ouest de l'étage supérieur du Marché Bonsecours.

1858 Aménagement en place publique, nommée place Neptune, du terrain libre situé entre le palais de justice et le jardin du gouvernement, conformément à la volonté municipale de prolonger la place Jacques-Cartier jusqu'au champ de Mars. Ce geste complète l'embellissement de trois places publiques au cœur de la vieille ville (squares de la place d'Armes et de la douane), chacune d'entre elles étant agrémentée d'un bassin circulaire, d'une fontaine à vasque, de parterres gazonnés et d'arbres.

À compter de 1860 Élargissement de la rue Notre-Dame vers le nord; le mur faisant face à l'ancienne prison et au premier palais de justice, propriété du gouvernement, est démoli à cette fin par la Ville.

1872-1878 Construction de l'hôtel de ville; Montréal devient la première ville canadienne à se doter d'un bâtiment exclusivement affecté à l'administration municipale (page suivante).

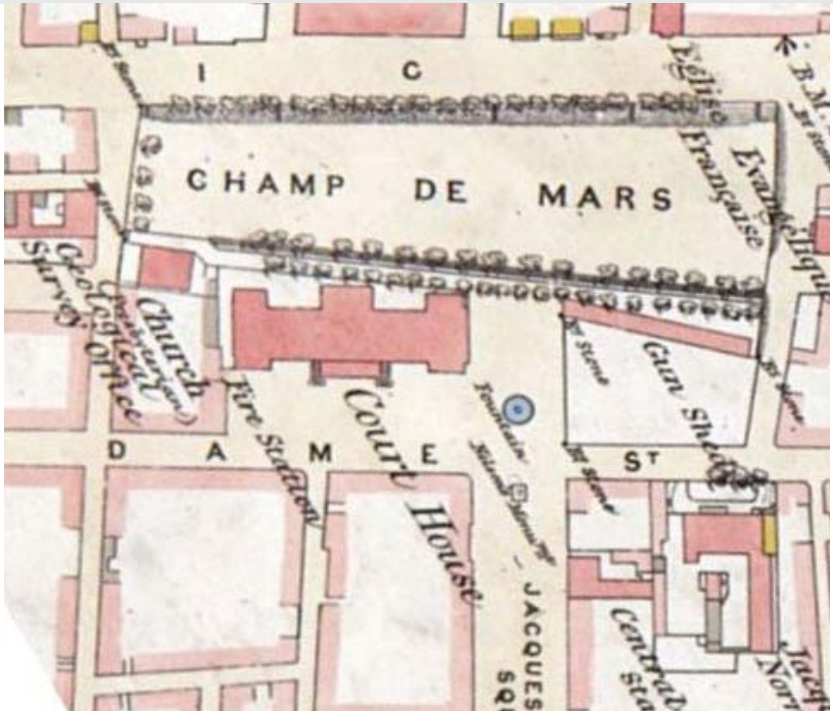

Plan du secteur Est de la ville en 1869: le second palais de justice (actuel édifice Lucien-Saulnier) et l'aile administrative du château Ramezay sont en place depuis plusieurs années. La place Neptune, aménagée dans l'axe de la place Jacques-Cartier, se termine à la partie haute de la promenade du champ de Mars.
Source: H. S. Sitwell, Fortification surveys, 1869, Archives nationales du Canada.

Le cœur de la métropole dans le Vieux-Montréal (1881-1950)

1884 Amélioration importante de l'aménagement du champ de Mars; renouvellement complet du terrassement dans toute son étendue et intégration d'un système de drainage, les clôtures sont remises à neuf, les murs sur les rues Gosford et Saint-Gabriel sont remplacés ainsi que les escaliers qui descendent vers les rues ceinturant le terrain.

1888 Aménagement de la marge de recul du palais de justice en square-seuil composé d'allées et de parterres gazonnés plantés d'arbres, et délimité par un élégant chaînage de pierre. Le parterre de l'hôtel de ville est aménagé et ceinturé selon les mêmes principes quelques années plus tard.

1890-1894 Agrandissement du palais de justice par l'ajout d'un étage entier et d'un étage partiel surmonté d'un dôme devant abriter la bibliothèque du Barreau.

1899 - fin des années 1920 Utilisation du champ de Mars comme marché public en plein air pour absorber le trop-plein du Marché Bonsecours et de la place Jacques-Cartier.

1902 Réaménagement de la place Neptune en square-jardin qui incarne une forme paysagère typiquement montréalaise et au goût du jour au début du 20e siècle.

CHRONOLOGIE

1903-1905 Démolition de l'église Saint-Gabriel et construction d'une annexe au palais de justice, à l'extrémité ouest de celui-ci et en retrait marqué de sa façade. L'entrée principale donne sur le tronçon de la rue Saint-Jacques qui se prolonge alors à l'est de Saint-Laurent.

1912-1914 Construction d'une annexe à l'hôtel de ville, l'actuel édifice de la cour municipale, en bordure est de la rue Gosford, pour loger la cour du recorder, le quartier général de la police et certains services municipaux.

1922 Incendie de l'hôtel de ville; il ne reste que les murs extérieurs et la chambre forte des archives.

1922-1926 Construction d'un autre palais de justice, l'actuel édifice Ernest-Cormier, en face de l'édifice Lucien-Saulnier et auquel il est relié par un tunnel sous la rue Notre-Dame.

1923-1926 Reconstruction de l'hôtel de ville; étant déjà considéré trop petit depuis quelques années, il est décidé d'ajouter un étage au bâtiment et de construire différemment les toits brisés. À ce moment, la place Neptune prend le nom de «place de l'hôtel de ville».

Fin des années 1920 Aménagement du champ de Mars en terrain de stationnement.

1930 À la suite d'une souscription populaire parrainée par la Société Saint-Jean-Baptiste, érection d'un monument à la mémoire de Jean Vauquelin sur la place de l'hôtel de ville dont le nom devient, au même moment, «place Vauquelin ». Ce monument tire une large partie de sa signification de celui auquel il fait contrepoids, la colonne Nelson.

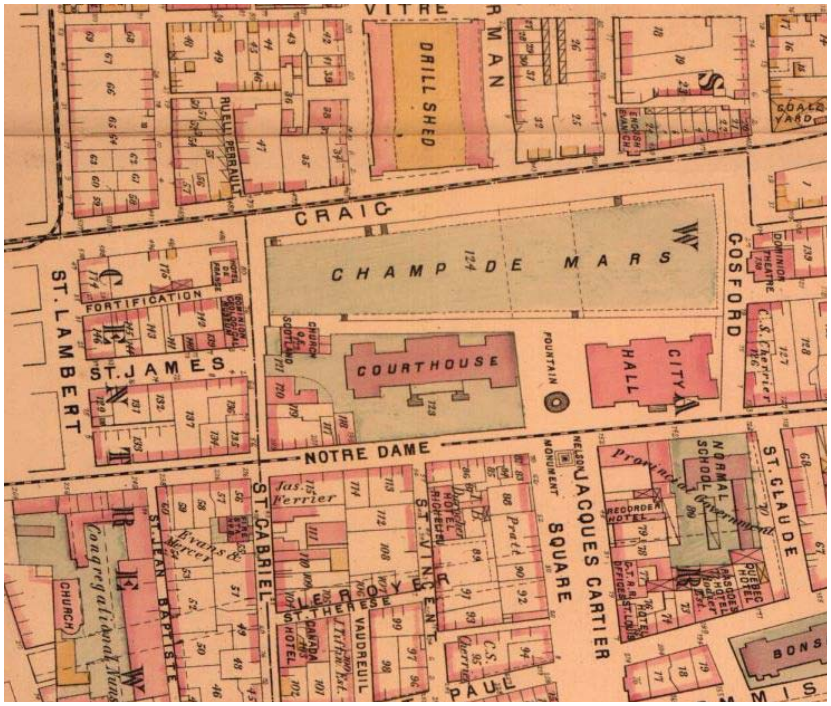

Plan du secteur Est de la ville en 1879, l'hôtel de ville vient tout juste d'être construit.
Source: H. W. Hopkins, Atlas of the city and island of Montreal, 1879.

1932 Construction d'un viaduc sous la rue Notre-Dame pour prolonger la rue Gosford jusqu'à la rue Saint-Paul en face du Marché Bonsecours. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de travaux dits de chômage qui réunit les gouvernements fédéral, provincial et municipal, visant à enrayer le chômage dans le contexte de la crise économique de 1929.

1932-1934 Agrandissement arrière d'un étage de l'édifice de l'hôtel de ville, vers le champ de Mars, ce qui fait disparaître une partie du haut-talus et du chemin de ceinture originaux de la promenade du champ de Mars.

La cité historique du Vieux-Montréal, le lieu et le temps retrouvés (1950-2014)

1955 Construction d'un stationnement étagé place De La Dauversière, enserrant les côtés ouest et sud du château Ramezay.

1957-1960 Agrandissement de l'édifice de la cour municipale, du côté Est, jusqu'à la rue Bonsecours pour loger le quartier général de la police de Montréal. Réalisé dans l'esprit d'une rénovation urbaine conçue en 1953 par l'architecte et urbaniste Jacques Greber, il s'agit du seul projet réalisé dans cette vision.

CHRONOLOGIE

1964 Création de l'arrondissement historique de Montréal (auj. site patrimonial déclaré) qui englobe le secteur de la vieille ville se trouvant au sud de la rue Notre-Dame, entre les rues Berri et McGill.
Fermeture de la rue Saint-Gabriel au nord de la rue Notre-Dame et de la rue Saint-Jacques, à l'est de Saint-Laurent, en vue de la construction d'un nouveau palais de justice.

1965-1971 Construction du palais de justice actuel dont le gabarit et la relation à la rue Notre-Dame semblent manifestement induits par les pressions à l'encontre du projet initial. Les bâtiments à l'est, situés devant l'annexe du palais de justice de 1857, sont démolis.

1966 Réaménagement de la place Vauquelin qui prend la forme qu'on lui connaît aujourd'hui : en contrebas désormais de la rue Notre-Dame, le nouvel aménagement s'inscrit dans la nouvelle pensée moderne propre à l'aménagement des places publiques des années 1960 à Montréal.
Ouverture de la station de métro Champ-de-Mars, sise à l'angle des rues Viger et Sanguinet.

1972 Suite à la mise en fonction du nouveau palais de justice, occupation de l'édifice Ernest-Cormier par les Archives nationales du Québec et, quelques années plus tard, par les conservatoires de musique et d'art dramatique.

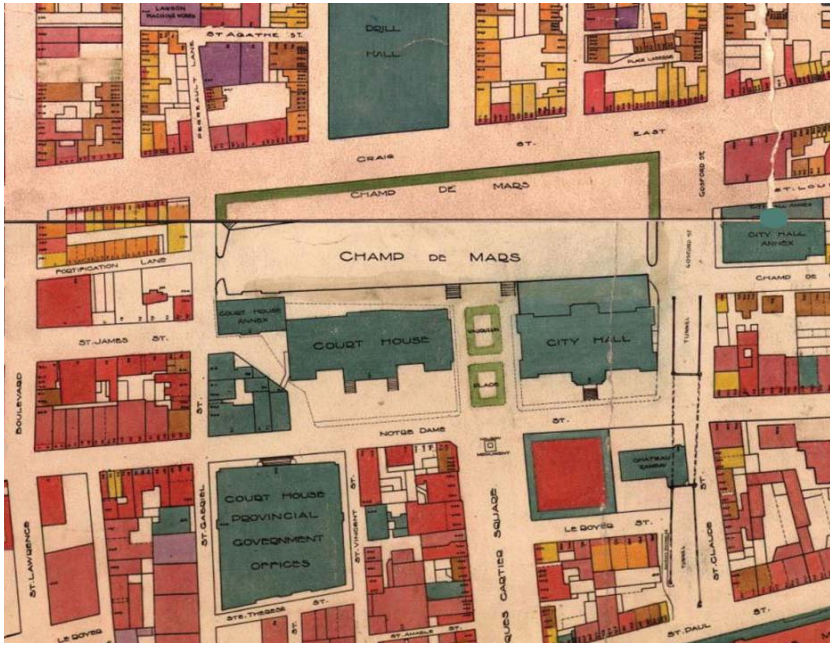

Au cours de la première partie du 20e siècle, le coeur de la cité administrative se développe: l'annexe du vieux palais de justice (Édifice Lucien-Saulnier), la cour municipale, l'édifice Ernest-Cormier sont érigés et l'hôtel de ville est agrandi vers le champ de Mars.
Source: Ville de Montréal, Plan d'utilisation du sol, 1949.

1974 Remise à la Ville de Montréal de l'édifice Lucien-Saulnier (palais de justice de 1857) qui est rénové en 1975 en prévision de la venue du Comité organisateur des Jeux olympiques. Les Jeux olympiques terminés, l'édifice logera dorénavant des fonctionnaires municipaux.
Ouverture de la section de l'autoroute Ville-Marie allant de la rue Guy, à l'ouest, jusqu'à la rue Sanguinet, en face de la cité administrative.

1984 Actualisation et modification de la place Vauquelin par divers aménagements; notamment, remplacement du dallage et ajout d'un bac de plantation ceinturant le bassin de la fontaine.
Désignation de l'hôtel de ville comme Lieu historique national du Canada.

1987 Aménagement de la place Marguerite-Bourgeoys et installation d'un monument *Hommage à Marguerite Bourgeoys* devant l'annexe de l'édifice Lucien-Saulnier. Le caractère végétal dominant de la Place crée un environnement invitant à la contemplation du monument.

1989-1996 Construction de l'édifice Chaussegros-De-Léry sur l'îlot Gosford (rues Notre-Dame, Gosford, Champ-de-Mars et Bonsecours); d'abord la partie commerciale (bureaux) bordant la rue Gosford (1989-1992), ensuite les parties résidentielles plus à l'est.

CHRONOLOGIE

1990-1992 Aménagement du champ de Mars en espace vert et mise en valeur des vestiges des remparts qui entouraient la ville fortifiée d'autrefois - comprend une esplanade minérale est-ouest, un chemin de ceinture bordé d'un alignement d'arbres et une allée piétonne traversant le site dans l'axe de la place Vauquelin.

1990 Rénovation majeure de l'hôtel de ville à l'occasion du 350e anniversaire de Montréal.

1995 Agrandissement du site patrimonial déclaré de Montréal qui englobe dorénavant le lieu de fondation de Montréal, l'ancienne ville fortifiée en entier (ce qui inclut la cité administrative), l'entrée du canal de Lachine ainsi que le Vieux-Port.

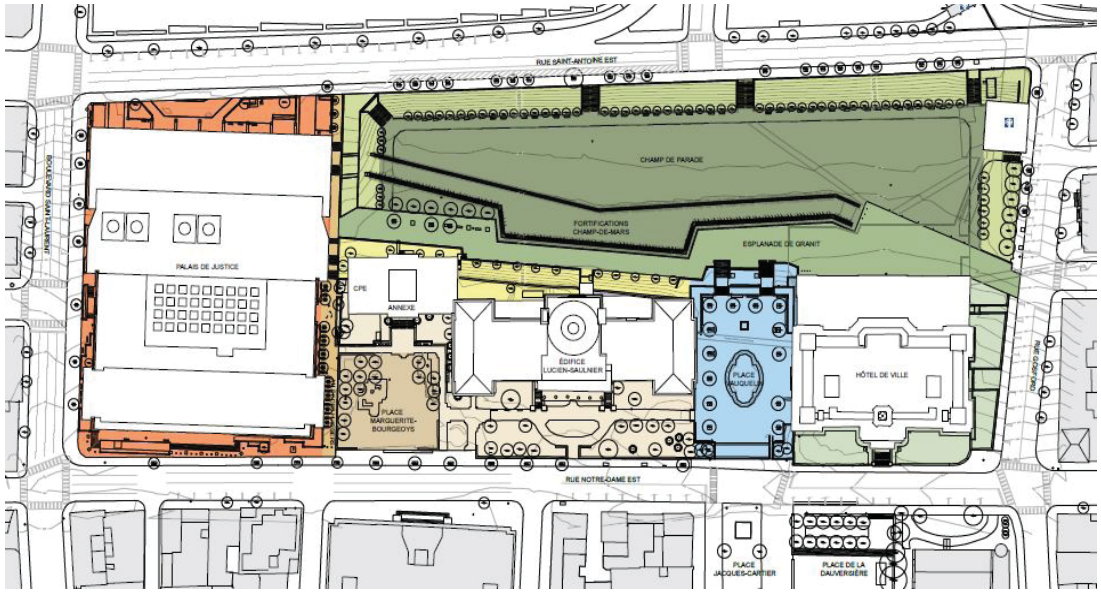

La construction du palais de justice moderne fait disparaître les rues Saint-Gabriel, au nord de Notre-Dame, et Saint-Jacques à l'est de Saint-Laurent.
Source : Plan des entités paysagères, IBI-CHBA et J. Cha, *Réaménagement de la cité administrative,* 2014

1996-1998 Réaménagement de la place Jacques-Cartier, démolition du stationnement étagé adjacent et aménagement de la place De La Dauversière, en parc public en gradins. Suivra peu après l'aménagement du Jardin du gouverneur derrière le château Ramezay qui témoigne du style et du contenu des jardins de la noblesse montréalaise du 18e siècle.

1998 Démolition du tunnel Gosford et réaménagement des rues Gosford et Saint-Claude; un parterre est aménagé devant la façade est de l'hôtel de ville.

2002-2005 Restauration de l'édifice Ernest-Cormier et retour à la vocation d'origine par l'installation de la Cour d'appel du Québec.

2008-2011 Réfection de la toiture de cuivre de l'hôtel de ville selon les techniques d'assemblage de 1922.

2010-2011 Consolidation et nouvelle mise en valeur des vestiges archéologiques des fortifications du champ de Mars.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE MONTRÉAL
Arrondissement de Ville-Marie

VALEURS SYMBOLIQUE ET SOCIALE

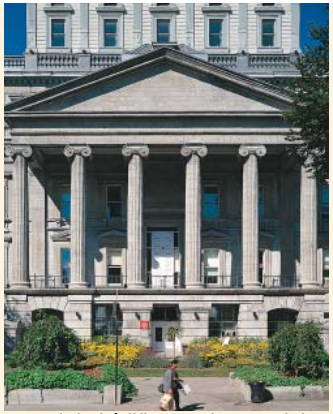

Le portique central de l'édifice Lucien-Saulnier affiche encore l'importance de la fonction judiciaire d'autrefois.

Les armoiries de la Ville apparaissent dans la pierre au-dessus de la porte principale de l'hôtel de ville et à la base des deux grands lampadaires de l'entrée.

L'ordre colossal du portique et de l'hémicycle du porche d'entrée de l'édifice ne peut qu'impressionner le visiteur.

Les valeurs SYMBOLIQUE et SOCIALE du site du site de la cité administrative reposent sur :

- sa qualité de lieu d'expression et d'affirmation des pouvoirs civique et judiciaire à Montréal;
- son témoignage de l'exercice du pouvoir comme moteur de développement; c.-à-d. par la volonté persistante de la société montréalaise, dès le tournant du tournant du 18e siècle, d'établir dans l'est du Vieux-Montréal ses lieux de pouvoir civil et judiciaire, de consolider cette position centrale et de faire grand et différent. Cette volonté s'est illustrée, entre autres, par la décision de reconstruire et agrandir l'hôtel de ville *in situ* suite à son incendie;
- l'intérêt jamais démenti des citoyens à son égard - qui a suscité de multiples débats et protestations face à divers projets et des manifestations contre l'administration municipale, et aussi sur la fierté des Montréalais qui explique qu'année après année, des projets originaux, grandioses voire utopiques y aient été imaginés, notamment concernant le champ de Mars;
- sa qualité de seul emplacement du Vieux-Montréal d'où l'on peut voir le mont Royal, élément emblématique et identitaire majeur de Montréal;

Source des photographies: site Internet Vieux-Montréal, (de haut en bas) Normand Rajotte 2004, Ville de Montréal 2006, Denis Tremblay 2009.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- l'emplacement au point géographique le plus élevé du Vieux-Montréal, en bordure de la rue Notre-Dame;
- l'échelle monumentale du lieu;
- l'ensemble des édifices de styles architecturaux élaborés et prestigieux, comportant des éléments à caractère symbolique tels que portique, campanile et dôme, et construits pour la plupart en pierre grise de Montréal qui va marquer les édifices civiques et religieux de toute la ville;
- le double processus d'ascension vers les lieux, mis en scène d'abord dans la topographie par la montée des voies d'accès à la rue Notre-Dame, sur la crête du coteau, et, ensuite, dans les parcours d'entrée aux édifices via des parterres et des escaliers et portails d'entrée cérémoniaux;
- les armoiries de la Ville de Montréal sur les bâtiments, murs de clôture et lampadaires, les drapeaux au haut des mats (palais de justice et place Vauquelin);
- l'abondante iconographie disponible sur les bâtiments et les espaces de la cité dans les archives visuelles montréalaises, québécoises et canadiennes de même que dans l'iconographie diverse (peintures, gravures, etc.);
- les points d'observation sur le mont Royal du plateau du champ de Mars, du belvédère de la place Vauquelin et de la terrasse de l'hôtel de ville;

VALEURS SYMBOLIQUE ET SOCIALE (suite)

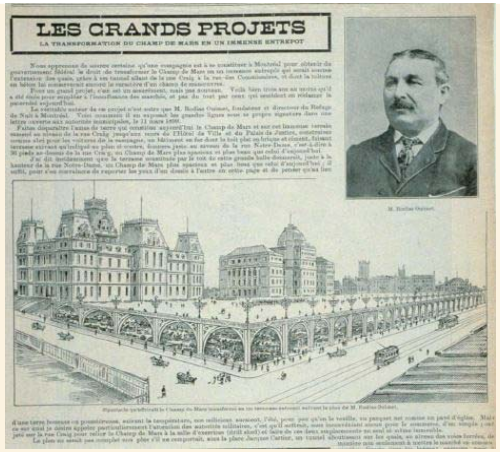

Les grands projets: projet d'entrepôt sous le champ de Mars. Source: BANQ, MAS B-118-A.

Vue sur le mont Royal depuis la terrasse de l'hôtel de ville. Source : Ville de Montréal.

Au champ de Mars, démonstration et parade destinées au public et aux visiteurs. Source : Ville de Montréal

- sa qualité de lieu du quotidien – c.-à-d. lieu de travail et de prestation de services, d'activités politiques, de manifestation citoyenne, d'usages populaires informels et ludiques – conciliée à sa qualité de lieu protocolaire – c.-à-d. lieu d'expression des valeurs auxquelles souscrit la collectivité montréalaise et lieu d'accueil, de célébration et de commémoration des grands événements et personnages montréalais;

- sa grande fréquentation par les visiteurs de toutes provenances qui en fait un haut-lieu touristique de Montréal.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- les multiples entrées secondaires, les cours de justice, la salle du conseil, les bureaux administratifs, accessibles au public;
- les lieux prisés de rassemblement que sont la rue Notre-Dame, la place Vauquelin, le champ de Mars ainsi que l'hôtel de ville, son hall d'honneur et sa terrasse;
- les mosaïcultures du parterre de l'hôtel de ville et l'inscription de la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* (1989) sur le belvédère de la place Vauquelin;
- les collections et le Jardin du gouverneur du château Ramezay, la programmation d'expositions, d'activités sociales et culturelles principalement dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville et à la place De La Dauversière;
- la collection de monuments, d'œuvres d'art d'objets et de plaques commémoratives;
- les vues vers le massif des édifices du centre-ville;
- l'éclairage de mise en valeur des lieux (Plan lumière).

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE MONTRÉAL
Arrondissement de Ville-Marie

VALEUR HISTORIQUE

L'ossature de la trame de rues de 1672 est encore visible (illustrée en rouge). Source : Ville de Montréal.

Les vestiges des fortifications mis au jour dans le champ de Mars. Source : Ville de Montréal, 1990

Le Plan des Commissaires de 1804 prévoit une réserve importante de terrain pour le champ de Mars.
Source : Ville de Montréal, 1989.

La valeur HISTORIQUE du site de la cité administrative repose sur :

- son témoignage des premiers développements planifiés de la ville, reposant essentiellement sur le plan des rues de Dollier de Casson, et de la sectorisation qui en découle entre haute ville – lieu d'implantation des institutions - et basse ville – centrée sur la rue Saint-Paul plus commerciale. Ses occupations successives religieuse, militaire, judiciaire et civique (administration municipale) en sont l'expression;

- son témoignage de la ville fortifiée du 18e siècle et des premières manifestations de la cité administrative;

- son inclusion dans le Plan des Commissaires qui visait à requalifier les espaces laissés vacants par la démolition des fortifications, à désenclaver la ville et à permettre son extension grâce à de nouveaux axes de circulation et un réseau de marchés et de places publiques;

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- l'emplacement dans le Vieux-Montréal, le long de la rue Notre-Dame, ancien centre de la haute ville;
- les rues de la trame originelle : la rue Notre-Dame qui suit l'ancien chemin de la crête du coteau, et l'allée des Huissiers qui perpétue l'axe de la rue Saint-Gabriel au nord de la rue Notre-Dame;
- le plateau du champ de Mars rappelant le champ de parade militaire;

- les vestiges des fortifications visibles au champ de Mars, et qui se poursuivent sur l'esplanade de granit et la rue Gosford sous forme de marquage au sol;
- le château Ramezay, résidence des gouverneurs du régime britannique durant leurs séjours à Montréal et siège du gouvernement militaire lors de l'occupation américaine;
- les vestiges, à l'arrière de l'édifice Lucien-Saulnier, du mur d'enceinte du premier palais de justice (1801) et du haut-talus du champ de Mars, constituant ce qui a toujours été la limite sud de ce dernier;

- la portion de l'actuel champ de Mars au nord des vestiges des fortifications, aménagée à l'aide du remblai provenant de l'arasement de la colline de la citadelle, prévue au même Plan en vue de prolonger la rue Notre-Dame vers l'est;
- la rue Saint-Antoine, lieu de la canalisation du ruisseau Saint-Martin, qui constitue la limite nord de la ville fortifiée et du quartier historique contemporain;

VALEUR HISTORIQUE (suite)	ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES
• son illustration de la spécialisation graduelle du Vieux-Montréal comme centre des affaires (premier centre-ville) vers la seconde moitié du 19e siècle, et de la consolidation des fonctions administratives qui se poursuivra au 20e siècle dans le secteur de la place Jacques-Cartier lors de la désaffectation du quartier historique au profit du nouveau centre des affaires de la ville moderne;	• les palais de justice, l'annexe jouxtant le pignon est du château Ramezay, l'hôtel de ville et les édifices administratifs municipaux, érigés à partir du milieu du 19e siècle jusqu'à la fin du 20e siècle;
• son témoignage de l'intérêt et de la volonté d'embellissement de la ville au 19e siècle – qui suscitèrent l'aménagement de squares publics à l'échelle de la ville – et par la suite des tendances successives de l'aménagement paysager à Montréal;	• le champ de Mars, premier espace public de la ville aménagé pour la promenade et l'agrément, sa persistance comme espace non aedificandi, dont l'aménagement actuel en poursuit la destination tout en reflétant une approche contemporaine d'aménagement intégrant l'histoire (fouilles archéologiques comme fondements d'aménagement); • l'espace public correspondant à l'actuelle place Vauquelin, issu d'un prolongement visuel de la place Jacques-Cartier, la permanence d'une fontaine et d'un belvédère surplombant le champ de Mars, qui perpétuent encore aujourd'hui le rôle de la place comme espace de représentation de la cité, nonobstant les aménagements modernistes (ségrégation de fonctions); • les parterres de l'édifice Lucien-Saulnier et de l'hôtel de ville, la disposition des sentiers en façade du vieux palais, les cordons de bordure en pierre, la présence d'arbres et de pelouses, qui sont toujours représentatifs des tendances d'aménagement de la fin du 19e siècle visant l'embellissement et la valorisation des institutions; • la place Marguerite-Bourgeoys, dont la verdure et le sentier de contour planté s'intégrèrent aux formes paysagères préexistantes, alliant d'une manière contemporaine environnement et commémoration;

Le premier hôtel de ville, un jour de marché.
Source : Archives Ville de Montréal.

«L'annexe municipale sera un vrai monument» selon La Presse, en 1912. Source: BANQ, CP 030351 CON.

Les aménagements de la place Vauquelin et des parterres du palais de justice et de l'hôtel de ville, hérités des façons de faire du 19e siècle. Source: Archives Ville de Montréal.

VALEUR HISTORIQUE (suite)	ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES
• son lien avec l'histoire de la justice au Canada et au Québec;	• les quatre immeubles dédiés à la justice qui ont répondu au développement graduel des besoins judiciaires du district de Montréal : le vieux palais, construit sous la juridiction du Canada-Uni, son annexe du début du 20e siècle, l'édifice Ernest-Cormier et enfin le palais de justice moderne;
• son lien avec les développements de la vie démocratique montréalaise et de l'administration municipale;	• l'ensemble formé des édifices administratifs municipaux qui se sont ajoutés graduellement en réponse aux besoins grandissants de la ville-métropole en développement : l'hôtel de ville, la cour municipale, l'appropriation par la Ville de l'édifice Lucien-Saulnier après les Jeux olympiques, et l'édifice Chaussegros-de-Léry, et la proximité de ce même ensemble avec le marché Bonsecours dont l'étage fut le premier lieu spécifiquement aménagé et occupé comme hôtel de ville;
• son association avec des personnages importants et des événements marquants (notamment visites royales et présidentielles, discours, présentations diverses au champ de mars, l'Exposition universelle de 1967, les Jeux de la XXIe Olympiade);	• les monuments et les plaques commémoratives, les toponymes, les mosaïques du parterre de l'hôtel de ville, les livres d'or et l'ensemble des archives de l'administration montréalaise;
• son témoignage de rapports passés difficiles entre les anglophones et les francophones.	• la présence et le positionnement symbolique du monument Vauquelin (officier de marine français) par rapport à la colonne Nelson (héro naval britannique), érigés tous deux à la suite de souscriptions populaires.

Iconographie du premier palais de justice (tribunal) de 1800 (démoli), vu de la rue Notre-Dame vers le nord, James Duncan. Source: Hochelaga Depicta, 1839,

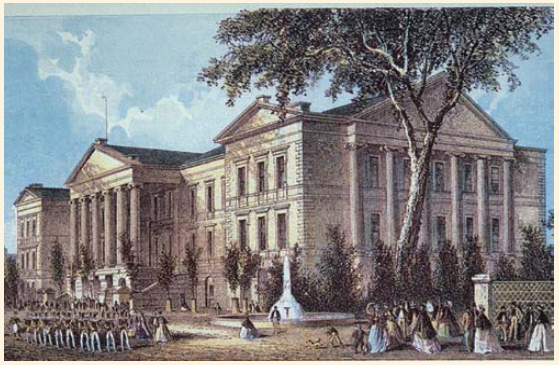

Le second palais de justice érigé en 1852 sous la juridiction du Canada-Uni, qui sera rehaussé vers 1890. Source: BANQ, MAS 3-129-A.

Titres des journaux, 1972 - 1976. Sources: La Presse, 12 février 1972 et Journal de Montréal, 23 décembre 1976.

VALEUR PAYSAGÈRE	ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES
 Les édifices majeurs du coeur de la cité administrative, de véritables repères dans la ville. Source : Ville de Montréal.	La valeur PAYSAGÈRE du site de la cité administrative repose sur :
• sa qualité de repère visuel dans la ville;	• l'emplacement stratégique de l'ensemble prestigieux sur le point le plus élevé du coteau du Vieux-Montréal et dominant les environs immédiats, perceptible depuis le fleuve, la montagne et les quartiers plus au nord; • les nombreuses vues depuis le fleuve, la montagne et la ville sur les bâtiments et les éléments repères du site, notamment le dôme de l'édifice Lucien-Saulnier, le campanile de l'hôtel de ville, la haute tour du palais de justice moderne, le talus gazonné et les alignements d'arbres du champ de Mars;
 Un caractère d'ensemble et une forme urbaine qui se distingue dans le tissu urbain du Vieux-Montréal. Source : SMI -ROCHE – CHA / Étude de faisabilité (...), septembre 2010.	
• son caractère d'ensemble et sa forme urbaine singulière, unique et autoréférentielle qui se distingue dans le tissu urbain du Vieux-Montréal;	• l'échelle sans équivalent dans tout le Vieux-Montréal des composantes bâties et aménagées, les grandes dimensions de l'îlot principal, sans interruption viaire, et son réseau piétonnier distinctif; • les implantations pavillonnaires et en retrait par rapport à la rue, en contraste avec le cadre bâti serré et en alignement des rues du Vieux-Montréal; • le réseau d'espaces publics au couvert végétal très présent, contrastant avec le caractère minéral dominant du tissu urbain environnant; • l'utilisation de matériaux nobles notamment la pierre grise de Montréal, le granit et le cuivre;
 La façade nord du «trait d'union» entre la vieille ville et la ville contemporaine. Source : Ville de Montréal.	
• sa qualité de trait d'union entre la vieille ville et la ville contemporaine au nord;	• la façade Notre-Dame de l'îlot principal, au caractère officiel et prestigieux conféré par des façades soigneusement travaillées et par des parterres bien composés et différentiés;

VALEUR PAYSAGÈRE (suite)	ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES
 La place Vauquelin est liée visuellement à la place Jacques-Cartier. Source : Ville de Montréal.	• la façade nord de l'ensemble, d'une architecture moins élaborée et articulée dans son traitement et dans ses aménagements, présentant à la ville un vaste espace ouvert (champ de Mars), dont le plateau met en valeur les bâtiments depuis la ville en contrebas et sert de belvédère pour des vues sur le mont Royal et sur le massif des édifices du centre-ville; • l'axe nord-sud par lequel la place Vauquelin est visuellement liée à la rue Notre-Dame, à la place-Jacques-Cartier et au port;
• sa capacité de rappeler la topographie du paysage ancien qui a dicté l'organisation spatiale de ses composantes, et les éléments naturels disparus ou canalisés;	• les pentes montantes et descendantes prononcées de la rue Gosford, de l'allée des Huissiers et du boulevard Saint-Laurent qui offrent une lecture physique du coteau tout en diversifiant les perceptions du paysage; • la localisation et l'orientation des fortifications, dont il ne reste que des vestiges, qui ont été déterminés par la dépression où se trouvaient le ruisseau Saint-Martin et l'étang situé plus à l'est; • la rue Saint-Antoine qui a canalisé le ruisseau;
 Une vue vers la crête du côteau et les vestiges, depuis la dépression où se trouvait le ruisseau disparu. Source : IBI-CHBA et J. Cha, 2014.	
• son illustration de l'appropriation de la topographie marquée de son lieu d'implantation;	• les terrasses, talus et murs de soutènement, y compris les vestiges du mur de pierres du haut-talus du champ de Mars, qui étagent et aménagent les pentes du coteau, et les escaliers qui permettent de les franchir;
 Talus et muret de soutènement aménagent la pente, un escalier permet de la franchir. Source : IBI-CHBA et J. Cha, 2014	

VALEUR PAYSAGÈRE (suite)	ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES
• la richesse des ambiances paysagères qu'il comporte, permettant des expériences urbaines variées.	• la succession de parvis paysagers le long de la rue Notre-Dame, permettant l'appréciation des façades patrimoniales; • la cour d'honneur du château Ramezay offrant, tel un jardin, quiétude et intimité derrière son mur de pierre et ses portails d'entrée; • le parterre de l'édifice Lucien-Saulnier, véritable vestibule paysager et ombragé, offrant un espace de déambulation et de repos en retrait de l'agitation de la rue Notre-Dame; • la place Marguerite-Bourgeoys, conçue davantage comme un parc, ajoute aux qualités environnementales du quartier. Son espace central dégagé permet la contemplation tout en mettant en lien visuel tous les palais de justice; • la place Vauquelin, positionnée entre deux lieux publics significatifs et ouverte sur la place Jacques-Cartier, convie et retient les passants, les jets d'eau de la fontaine créent de l'animation visuelle et sonore tout en rafraîchissant l'atmosphère durant l'été; • le vaste espace ouvert du champ de Mars délimité sur ses côtés ouverts par des alignements d'arbres, donne à voir par son ampleur. Son rôle narratif domine le lieu; • l'éclairage architectural, tant des bâtiments que des vestiges du champ de Mars, qui valorise l'expérience du paysage nocturne.

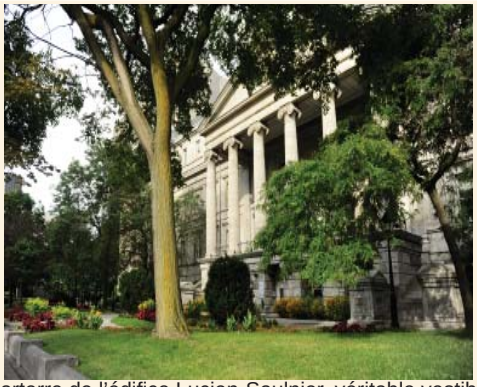
Le parterre de l'édifice Lucien-Saulnier, véritable vestibule paysager et ombragé. Source : Ville de Montréal.

La cour du château derrière son mur de clôture en pierres. Source : Daniel Archambault, Musée Château Ramezay.

La place Vauqulin, lieu d'attraction et d'animation des promeneurs. Source : Ville de Montréal 2014.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE MONTRÉAL
Arrondissement de Ville-Marie

VALEURS ARCHITECTURALE ET ARTISTIQUE

L'hôtel de ville et, en fond de perspective, l'édifice Chaussegros-de-Léry.

En 1857, cet édifice marque localement la fin du grand courant néoclassique alors centenaire en Occident.

La grande retenue dans les ornements témoigne d'un renouveau classique nord-américain.

Les valeurs ARCHITECTURALE et ARTISTIQUE du site de la cité administrative reposent sur :

- le caractère monumental et la grande qualité des bâtiments qui le composent, conçus par des architectes de renom dont John Ostell, Henri-Maurice et Maurice Perreault, Alphonse Raza, Alexander C. Hutchison, Louis-Auguste Amos, Charles J. Saxe, Ernest Cormier, Jean Omer Marchand, Samuel S. Haskell, Jacques L. David, Pierre J. Boulva, Dan S. Hanganu;

- la diversité des formes architecturales des bâtiments témoignant de différents programmes architecturaux civiques et judiciaires, et d'influences stylistiques propres à plusieurs époques;

Source des photographies: site Internet Vieux-Montréal, (de haut en bas) Denis Tremblay, 2014, 2010 et 2009.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- les caractéristiques architecturales :

  - du château Ramezay, typiques d'une grande maison urbaine façon Nouvelle-France;

  - de l'édifice Lucien-Saulnier, qui marquent localement la fin du grand courant néo-classique en Occident / de son annexe, au vocabulaire d'esprit baroque, sans colonnes;

  - de l'hôtel de ville, héritées du Second Empire français et de la tradition française enseignée au tournant du 20e siècle aux beaux-arts de Paris;

  - de l'édifice Ernest-Cormier, dont le vocabulaire classique s'inscrit tardivement dans le renouveau classique nord-américain du début du 20e siècle;

  - de l'édifice de la cour municipale, d'une grande retenue, qui témoignent aussi du renouveau classique nord-américain / de son agrandissement, d'un classicisme moderne très dépouillé;

  - du palais de justice moderne, au traitement dépouillé et exempt d'ornementation, qui illustrent le mouvement moderne international à son apogée dans les années 1960;

  - de l'édifice Chaussegros-de-Léry, résolument contemporaines, s'harmonisant avec l'hôtel de ville;

VALEURS ARCHITECTURALE ET ARTISTIQUE (SUITE)	ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES
 Les vestiges mis en valeur par des matériaux contemporains et de l'éclairage. Source : Urban Soland, 2011. L'oeuvre *Allégrocube* de C. Daudelin sur le parvis du palais de justice moderne. Source: IBI-CHBA et J. Cha, 2014.	• l'approche esthétique contemporaine de mise en valeur des vestiges des fortifications dans le champ de Mars; • la présence et la concentration d'œuvres d'art et de statues significatives et d'objets commémoratifs.	• les vestiges consolidés et leur couronnement constitué de matériaux contemporains auquel est intégré un système d'éclairage; • les œuvres *Allégrocube* de Charles Daudelin et *Signature* de Marie-France Brière; • les monuments et objets commémorant Jean Vauquelin, l'amiral Horatio Nelson, Marguerite Bourgeoys, Jérôme Le Royer de La Dauversière et Jean Drapeau.

ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE MONTRÉAL
Arrondissement de Ville-Marie

DÉMARCHE

Cet énoncé résulte d'une initiative de la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme pour l'évaluation de l'intérêt patrimonial du site de la cité administrative en vue de contribuer au développement d'orientations d'encadrement des réaménagements à venir de ce secteur névralgique et patrimonial de la ville.

Il se base sur la consultation d'une documentation portant sur le site, sur les expertises et expériences des participants du groupe de travail et sur une série d'observations et de constats découlant de la visite des lieux effectuée le 31 octobre 2014.

RÉFÉRENCE

Groupe IBI-CHBA et Jonathan Cha, *Réaménagement de la cité administrative* - Documentation, analyse, caractérisation et formulation d'orientations de mise en valeur, Montréal, Ville de Montréal, 26 septembre 2014. 231 pages.

GROUPE DE TRAVAIL

Marie-Eve Bonneau, adjointe à la présidence, Bureau de la présidence du conseil, Service du greffe

Julie Boivin, architecte, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire (SMVT)

Claude Dauphinais, architecte, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, SMVT

Mathieu Drapeau, architecte paysagiste, Division Bureau de projets d'aménagement – grands parcs, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

José Froment, conseillère en aménagement, Division des projets urbains, Direction de l'urbanisme, SMVT

Annie Longpré, gestionnaire immobilier, Division de la gestion immobilière, Service de la gestion et de la planification immobilière

Étienne Longtin, conseiller en aménagement, Division de l'urbanisme, Arrondissement de Ville-Marie

Mario Robert, chef de la Section des archives, Division de la gestion des documents et des archives et de l'accès à l'information, Service du greffe

RÉDACTEUR

Claude Dauphinais, architecte, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Ville de Montréal